

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Auvergne-Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 46031 du 14 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1715338S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 91996 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630328S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

|                            |                  |                 |
|----------------------------|------------------|-----------------|
| <b>Palacio</b> Jean-Michel | NIGEND : 120 146 | NLS : 5 220 468 |
| <b>Vallot</b> Alexandre    | NIGEND : 173 000 | NLS : 8 033 382 |
| <b>Huguenin</b> Mathieu    | NIGEND : 240 392 | NLS : 8 094 598 |
| <b>Major</b> Olivier       | NIGEND : 240 968 | NLS : 8 087 958 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant  
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*  
C. DUPOUY